



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR
Séance du 8 avril 2021 à 18h

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis en distanciel, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 2 avril 2021 - Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY, maire de Chapelle-Royale

Nombre de délégués en exercice : 34 - Délégués présents : 20 – Délégués excusés : 15

Pouvoirs : 2 (Xavier NICOLAS donne pouvoir à Marie-Christine LOYER la Présidente, Jérémie CRABBE à Eric GIRONDEAU)

CC Forêts du Perche : 6

Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christelle LORIN, Marie-Christine LOYER, Philippe PENNY, Catherine STROH ;

CC Terres du Perche : 6

Eric GERARD, Christophe BARRAL, Frédéric BLAZEJEWSKI, Martial LECOMTE, Victor PROVOT, Michel THOMAS,

CC du Perche : 7

Thomas BLONSKY, Nathalie BRUNET, Jean-Claude CHEVEE, Claude EPINETTE, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Philippe RUHLMANN ;

Représentés : 1

Michel THIBAUT par Sylvie CHARTRAIN, sa suppléante.

Absents excusés : 15

Xavier NICOLAS, Christophe LEFEBURE, Gérard DESVAUX, Jean-Michel CERCEAU, René ROUSSELLE, Eric LEGROS, David MONNIER, Marc MOCOgni,

Harold HUWART, Martine CARRE-AVELINE, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Catherine CATESSON, Michel THIBAUT.

Invités complémentaires :

Mme Naïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou ; Mme Murielle ROUSSELET, suppléante de Pascal MELLINGER.

N° 10 04 2021

Demande de subvention LEADER 2021 Soutien frais de fonctionnement et l'animation gestion du programme LEADER 2014-2020

Madame la Présidente rappelle que le PETR a été retenu par la Région Centre – Val de Loire dans le cadre de l'appel à projet LEADER 2014-2020 en juillet 2015 et que le PETR porte le GAL LEADER Perche 2.8 par convention avec la Région. Compte tenu de la taille de l'enveloppe FEADER attribuée, de la raréfaction des crédits publics d'ingénierie et des thématiques transversales d'intervention du programme LEADER percheron, il a été proposé de mobiliser l'ingénierie existante au PETR, redéployée de façon spécifique sur des temps d'animation précise et évidemment liée aux actions « LEADER ».

En raison de l'allongement de la durée du programme consécutif au retard de programmation subit au plan national, il a été envisagé dans le Perche de maintenir le niveau d'animation prévu dans le cadre de la convention d'animation gestion, mais de réduire le temps agent consacré à la gestion du programme.

Il est noté que les agents du Pôle Territorial peuvent être mobilisés, sans financement LEADER, sur le développement de projets entrant dans la stratégie du programme sur le programme LEADER.

De fait, un agent de développement sera mobilisé à hauteur de 0.5 ETP pour l'animation et à hauteur de 0.5 ETP pour la gestion : Manon Gilmett, chargée de mission au Pôle Territorial du Perche.





Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR
Séance du 8 avril 2021 à 18h

L'agent est chargée de la gestion administrative et financière et de l'animation du programme LEADER.

Le plan de financement 2021 TTC:

DEPENSES		RECETTES	
PREVISION SALAIRES		LEADER 80%	26 220.88 €
assistante de gestion 1ETP	28 500.96 €		
Forfait 15%	4 275.14 €	Autofinancement	6 555.22 €
TOTAL	32 776.10 €	TOTAL	32 776.10 €

Le comité syndical du PETR, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention LEADER à hauteur de 80%, soit une subvention de 26 220.88 €
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer les démarches relatives à l'application de cette décision.

Comité syndical du 8 avril 2021
La Présidente,

Pôle Territorial du Perche PETR

1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou

Tel. 02 37 29 09 29

Site: 02 059 773 12048

Marie-Christine LOYER

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état

le 10 mai 2021